



Les Amis de Marcel Rudloff

## **Assemblée Générale 2022**

### **Procès-Verbal**

*Ce rapport fait le compte-rendu de l'assemblée générale (2022) de notre Association, la 25<sup>e</sup>, appelée à statuer sur l'exercice 2021. Après deux années largement perturbées par la crise sanitaire, elle a pu se tenir dans des conditions normales, en présentiel, et à la fin du 1<sup>er</sup> semestre de l'année, le 25 juin, comme nous en avons l'habitude. Comme la précédente, qui n'avait pu se tenir qu'en fin d'année 2021, elle a eu, une nouvelle fois, pour cadre le Cercle européen à Strasbourg (dont nous sommes membre).*

*Après avoir salué chaleureusement les membres présents, en les remerciant de s'être déplacés en ce samedi matin, le président proposa à l'assemblée d'observer un moment de recueillement pour la mémoire de Marcel et Marguerite Rudloff et les disparus de la famille, ainsi que pour les membres de l'association décédés au cours des derniers mois, en particulier : Raymond Kern, qui était administrateur depuis 2007, Albert Mursch et Jean Waline, membres pendant de longues années.*

*Ayant fait observer préalablement que l'assemblée est régulièrement constituée, avec 21 membres présents et 24 excusés, dont 22 ayant transmis un pouvoir (donc 43 votants), le président passa à l'ordre du jour. Tout d'abord a été approuvé à l'unanimité le procès-verbal de la précédente assemblée générale, tenue le 13 novembre 2021, et dont le projet avait été adressé aux membres et figure également en consultation sur le site internet de l'association. Ensuite, le président donna lecture du rapport moral et d'activité de l'Association.*

#### **1. Rapport moral et d'activités**

Le procès-verbal du précédent exercice, une nouvelle fois élaboré tardivement en raison des perturbations liées à la crise sanitaire, avait déjà largement fait état des faits marquants d'une deuxième année très compliquée pour nous tous, et donc également pour notre Association.

Entre confinement, mesures de distanciation, et restrictions pour motifs sanitaires, très peu de rencontres et d'événements en présentiel ont pu être organisés, et lorsque c'était le cas, cela a dû se faire le plus souvent avec des dispositions particulières et des contraintes inhabituelles. La densité moindre de ce rapport annuel est à l'image d'une seconde année où il a été difficile de maintenir le lien avec nos membres, de manière satisfaisante.

Ainsi, le Conseil d'administration dont je me plais à rappeler l'implication et l'assiduité, n'a pu se réunir effectivement qu'à deux reprises : le 13 septembre et le 13 décembre, toujours dans les locaux de la Région qui nous met aimablement à disposition la salle « Marcel Rudloff », grâce à la complicité de Sandrine Schneider. L'essentiel du travail a donc dû être fait par la voie épistolaire : à cet effet, les administrateurs ont été sollicités et informés à 6 reprises, les 20 janvier, 9 mars, 31 mars, 13 avril, 12 mai et 19 juin.

A noter toutefois un événement majeur au mois de juin, mais dans une forme tout à fait inédite. La remise du Prix de la tolérance 2020, différée et reportée à plusieurs reprises l'année précédente, en raison de la pandémie, a été organisée le 7 juin 2021, de manière délocalisée, à la Maison de l'Alsace à Paris, un lieu symbolique dès lors qu'il s'était avéré impossible de programmer la cérémonie à Strasbourg. Finalement, l'événement a pu avoir lieu 15 mois après la date projetée et annoncée initialement (23 mars 2020) la veille du premier confinement. De fait, cela n'a pas pu se faire en présence de vous tous, les membres, mais la cérémonie a été de très belle facture, en présence de quelques personnalités alsaciennes de Paris, et d'une petite délégation qui a accompagné votre président pour la circonstance. Il s'agit de Geneviève et Hélène Rudloff, Marie Paule Urban, Roland Ries et Albert Hamm.

Nous devons bien évidemment renouveler nos remerciements aux responsables de la Maison de l'Alsace, en particulier Dominique Formhals, son président, et Bernard Kuentz, son directeur, de nous avoir accueillis pour la cérémonie, en nous offrant, de plus, le verre de l'amitié.

Par contre nous n'avons pu donner l'occasion à nos membres de rencontrer nos remarquables lauréats : Stéphane Benhamou et Daoud Tatou. Nous ne désespérons pas de pouvoir les faire venir à Strasbourg en une autre circonstance. Cela pourrait être pour les aider à avancer sur un projet de maison d'accueil pour les familles ayant des enfants autistes. Une première rencontre prévue à ce sujet en ce début d'année n'a pu aboutir à ce jour.

Pour le reste, peu nombreuses pendant l'année 2021, nos activités se sont limitées à l'essentiel, et se sont concentrées principalement sur le mois de novembre. Le mois avait débuté avec le traditionnel moment de dépôt d'une gerbe, au cimetière de Cronembourg. Une petite délégation de l'Association, autour du président, s'est recueillie sur la tombe Rudloff, aux côtés de la famille, et en présence de la maire, Jeanne Barseghian. Un deuxième arrêt a eu lieu, ensuite sur la tombe de notre regrettée Yvonne Knorr.

Quant à la procédure de désignation du Prix de la Tolérance Marcel Rudloff pour 2021, où l'ensemble des membres ont été mis à contribution par correspondance, elle a pu être menée à terme, de manière satisfaisante, avec une procédure inhabituelle. En effet, le travail du jury a également été fait en distanciel. Son choix s'est porté sur Leïla Slimani, auteure et journaliste franco-marocaine

La cérémonie pour la remise solennelle du prix a eu lieu vendredi le 19 novembre. Le Palais des Droits de l'homme n'acceptant toujours pas de recevoir le public à ce moment-là, nous avons été accueillis pour la circonstance par madame la maire de Strasbourg, Jeanne Barseghian, qui a ainsi pu se nourrir de l'esprit et du sens de notre association.

Nous tenons à remercier la Ville, qui nous a offert une nouvelle fois le cadre merveilleux des prestigieux salons de l'Hôtel de Ville, et tout particulièrement le service du protocole, dirigé par Bernard Rohfritsch, qui a été aux petits soins pour nous. Pour toutes les personnes présentes, c'était un très grand moment, avec une célébration à la hauteur de la superbe lauréate que beaucoup d'entre nous ont mieux découverte lors de sa prise de parole. Au final, une très belle cérémonie qui restera dans nos mémoires et dont notre association peut être fière.

Une observation qui me tient à cœur : la désignation du lauréat, quel que soit celle ou celui qui en a suggéré le nom, doit rester un acte discret et confidentiel, ne serait-ce que parce que la désignation relève d'une décision collective prise, in fine, par le Conseil d'administration, sous l'autorité du président de jury. Nous devons veiller au respect de ce principe de collégialité qui crédibilise nos choix.

Le Prix Jeunes, qui s'adresse aux élèves des écoles, collèges et lycées d'Alsace, a aussi été perturbé, au cours de l'année scolaire 2020/2021 qui ne s'est pas déroulée normalement. Malgré le contexte compliqué et les contraintes liées à la crise sanitaire, l'impact a été un peu meilleur que l'année précédente (un seul dossier). Au final, nous avons pu recueillir, après relances et grâce à la détermination du Rectorat, 7 bons projets, provenant de 6 établissements différents. Après analyse et évaluation des dossiers, le jury, réuni exceptionnellement au cours de l'été, a choisi de récompenser 2 projets, *« eu égard à leur démarche sur la tolérance, mais aussi pour la qualité et la profondeur des recherches et des débats, et enfin pour l'excellente qualité de leur production finale »*.

Les établissements récompensés, pour l'année scolaire 2020/2021, sont :

- ✓ la Cité scolaire de la Haute Bruche, à Schirmeck, et
- ✓ le Lycée professionnel du Reberg à Mulhouse.

Les prix, parrainés respectivement par la Collectivité européenne d'Alsace, et la Région Grand Est, ont été remis lors d'une cérémonie présidée par la Rectrice, Elisabeth Laporte, le 24 novembre 2021, au Rectorat.

Il est essentiel que ce volet de nos activités perdure et se développe. Nous avons la chance de bénéficier, pour cela, de l'intérêt des recteurs successifs et de l'adhésion des services concernés. Qu'ils en soient remerciés. De notre côté nous ne pouvons que nous féliciter du travail sans relâche de l'équipe autour de Geneviève et Hélène Rudloff, avec Jean-Paul Brion et Benoit Stein.

Je veux rappeler aussi que, le 18 septembre à Obernai, nous nous sommes associés, avec joie et reconnaissance à l'hommage à Freddy Ruhlmann, à l'initiative de son épouse Marie-Paule. Nous lui devons à la fois notre logo et les trophées que nous remettons à nos lauréats, autant pour le Prix de la tolérance, que pour les hommages spéciaux.

A signaler, enfin, la tenue de notre assemblée générale le 13 novembre, dans les locaux du Cercle européen. Après la partie statutaire, les participants ont eu l'occasion d'assister à une sympathique et originale prestation de l'équipe mulhousienne « Oz'arts Citoyens », autour de l'esprit de tolérance.

Au total, une année 2021, donc encore fortement perturbée, et avec une activité réduite, comme le confirme la petite épaisseur de notre traditionnelle revue de presse, répertoriée sur le site [www.marcel-rudloff-tolerance.com](http://www.marcel-rudloff-tolerance.com). Je veux rappeler que notre site donne la traduction fidèle de tous nos événements majeurs et constitue, en quelque sorte, la mémoire vivante de notre association. A côté de documents, archives et supports multimédias consacrés à Marcel Rudloff, on y trouve donc tous les discours et prises de parole des cérémonies, ainsi que des photos dont nous avons les droits, et des références aux articles de presse. Les DNA et d'autres supports évoquent régulièrement nos manifestations majeures.

Dans une dernière partie, maintenant, et sans trop anticiper sur notre prochaine assemblée générale, quelques mots succincts sur le premier semestre de l'année en cours.

La cérémonie de remise du Prix de la tolérance 2022 a eu lieu il y a trois semaines, en présence de la lauréate Ariane Geiger Hiriart, alsacienne aussi étonnante qu'attachante qui, depuis plus de vingt ans consacre son énergie à la population afghane, notamment aux femmes. Avec grand plaisir nous avons pu renouer, pour la circonstance, avec notre lieu historique, le Palais des Droits de l'Homme. Nous reviendrons sur la cérémonie lors de la prochaine A.G., mais précisons qu'elle a été tout à fait exceptionnelle, en présence de plus de 100 personnes. Elle nous a d'ailleurs valu quelques nouvelles adhésions.

En ce qui concerne le « Prix jeunes », le jury a désigné trois lauréats pour 2022, après lecture des 11 dossiers en compétition. Ce sont :

- le lycée Camille Claudel, de Molsheim,
- le collège Poincaré, de Saverne, et
- les collèges de Bourtzwiller, Kennedy et Villon, de Mulhouse, autour d'un projet conjoint, avec comme « maître d'œuvre », Bourtzwiller.

La cérémonie de récompense, présidée par le recteur Olivier Faron, a eu lieu le 22 juin, dans les locaux du Rectorat à Strasbourg.

Notons que notre Association a fêté, en toute discrétion, ses 25 ans d'existence le 28 février (les statuts avaient été signés à cette date, en 1997). Le choix a été fait de nous concentrer plutôt sur la célébration, l'année prochaine, en 2023, du centenaire de la naissance de Marcel Rudloff. Pour ce projet, toutes vos idées et suggestions éventuelles sont les bienvenues.

Au terme de ce rapport, je ne peux pas, ne pas évoquer les inévitables questions quant à l'avenir de notre association qui, depuis 25 ans, a réalisé un travail exceptionnel de mémoire pour l'homme Marcel Rudloff, et son œuvre, en ayant opté pour la promotion de l'esprit de tolérance qu'il incarnait à merveille. Mais en 25 ans aussi, notre association a pris de l'âge, et beaucoup de ceux qui étaient là au départ, ne sont plus de ce monde. Malgré tous nos efforts pour faire rayonner davantage l'association, et susciter le renouvellement des membres actifs, nous ne sommes pas arrivés à compenser les défaillances imposées par la nature. De plus, les deux années sidérantes que nous venons de traverser, ne nous ont pas facilité les choses, car elles ont profondément impacté le lien social et la vie associative de manière plus globale. Le socle des membres cotisants s'effrite lentement. De plus de 120 membres cotisants il y a 25 ans, nous sommes tombés à la moitié actuellement : 63 pour 2021, contre 80 en 2020 et 88 en 2019. Une inéluctable décroissance, même si nous notons un léger rebond pour cette année, avec 68 cotisants à ce jour.

Néanmoins, l'essentiel a pu être préservé jusque-là, grâce au noyau dur de fidèles membres et à la confiance sans faille de nos deux partenaires institutionnels historiques. Une fois de plus, je saisis l'occasion pour dire notre profonde reconnaissance à la Région Grand Est et à la Ville de Strasbourg, car sans leur aide notre action serait fortement compromise. Pour autant, comme je l'ai déjà évoqué précédemment, le

déséquilibre croissant entre nos ressources propres en recul et les aides institutionnelles plutôt stables jusque-là, n'est pas sain, à terme.

Un sujet qui préoccupe le Conseil d'administration qui ne ménage ni ses efforts ni sa créativité. A ce stade, il me faut le remercier dans sa globalité, et plus particulièrement les quelques administrateurs sur lesquels repose l'édifice, et que je me plais à mettre en exergue tous les ans.

En votre nom à tous, je remercie très chaleureusement : au premier rang Albert Hamm et Bernard Scharly, toujours très disponibles et qui nous consacrent beaucoup de temps, mais aussi tous les autres piliers, une quinzaine d'administrateurs qui ne manquent aucune réunion, notamment ceux qui sont le plus mis à contribution : Louis Oster, Geneviève et Hélène Rudloff, Marie-Paule Urban-Ruhlmann, Benoit Stein et Jean-Paul Brion (qui vient de décider de prendre un peu de recul). Je n'oublie pas Gauvain Ramis qui tout en ayant quitté l'Alsace et donc le Conseil d'administration, continue de gérer bénévolement notre site internet depuis la Vendée.

Enfin, vous tous, qui êtes présents ce matin, et l'ensemble des membres, vous avez droit aussi à un grand merci et à la reconnaissance pour votre engagement. Soyez fiers de ce que nous avons réalisé ensemble depuis la création de l'Association. Qu'il s'agisse en premier lieu du travail de mémoire à l'égard de Marcel Rudloff et de ce qu'il a représenté pour l'Alsace, ou plus largement de la défense et de la promotion de l'esprit de tolérance. Nous pouvons nous dire : mission accomplie.

Je vous invite maintenant à prendre connaissance du rapport financier, présenté par le trésorier Bernard Scharly. Immédiatement nous écouterons le rapport transmis par notre réviseur aux comptes, Jean-Bernard Roemer, absent ce matin. Nous lui disons notre reconnaissance pour ce travail qu'il fait généreusement depuis de très longues années et, je l'espère, qu'il acceptera de poursuivre.

## 2. Rapport financier

### ❖ Comptes de résultat 2021

- **Les produits** de l'année 2021 ont été de 9 890 € contre 10 105 € en 2020. Ce montant se décompose ainsi :
  - 3 290 € de cotisations contre 4 005 € en 2020 avec 63 cotisants contre 80 en 2020.
  - 6 600 € de subventions contre 6 100 € l'année précédente.Nous avons bénéficié de subventions du Grand Est, de la Ville de Strasbourg et de la Collectivité Européenne d'Alsace.  
Les provisions pour 2021 ont été reprises pour leur totalité, à savoir 12 500 €.  
Les produits financiers se sont élevés à 129.49 € contre 134.28 € en 2020.
- **Les charges** de l'exercice 2021 ont été de 9 646.89 € contre 9 177.90 € en 2020. Elles se décomposent ainsi :

- Prix distribués :	4 750.00 €
- Coût des manifestations :	3 456.13 €
- Coût de fonctionnement :	1 440.76 €
- **Les provisions** constituées pour l'exercice 2021 sont fixées à 12 500 €, à savoir :

- Prix de la Tolérance 2022 :	9 000 €
- Prix Jeunes 2022 :	3 500 €

**L'exercice se solde par un excédent de 372.60 € contre un excédent de 1 061.38 € l'exercice précédent.**

### ❖ Comptes de bilan 2021

- **L'actif est composé :**
  - de produits à recevoir pour 1 800 €
  - du solde de nos comptes bancaires pour 39 546.16 €
  - de charges constatées d'avance pour 1 689.80 €
- **Le passif comporte :**
  - Le fonds de réserve de notre association qui se monte à 29 326.27 € après affectation du résultat comptable de l'exercice 2020.
  - les provisions pour charges de l'exercice 2022, à hauteur de 12 500 €
  - des fournisseurs à payer pour 839.09 €.

- L'excédent comptable de 2021 pour 372.60 €.

## COMPTES ANNUELS 2021

ACTIF (€) au 31/12/2021	PASSIF (€) au 31/12/2021
<p><u>Produits à recevoir</u> : 1 800.00</p> <p><u>Soldes bancaires</u> : 39 546.16</p> <p><u>Charges constatées avance</u> : 1 689.80</p> <hr style="width: 20%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> <p><b>Total de l'actif</b> 47 037.96</p>	<p>Fonds de réserves au 31/12/20 : 29 326.27</p> <p><b>Excédent 2021</b> 372.60</p> <hr style="width: 20%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> <p><u>Fonds de réserves au 31/12/2021</u> 29 698.87</p> <p><u>Provisions</u> : 12 500,00</p> <p><u>Fact.non parvenues</u> 839.09</p> <hr style="width: 20%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> <p><b>Total du passif</b> 47 037.96</p>
CHARGES	PRODUITS
<p><u>Charges totales</u> : 9 646.89</p> <p>dont :</p> <p>Prix distribués 4 750.00</p> <p>Manifestations 3 456.13</p> <p>Fonctionnement 1 440.76</p> <p><u>Provisions pour 2022</u> 12 500,00</p> <p><b>Excédent 2021</b> 372.60</p> <hr style="width: 20%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> <p><b>Total</b> 22 519.49</p>	<p><u>Cotisations</u>: 3 290.00</p> <p><u>Subventions</u> : 6 600,00</p> <p>- Grand Est 3 600,00</p> <p>- Ville de Strasbourg 2 000,00</p> <p>- CEA 1 000.00</p> <hr style="width: 20%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> <p><u>Produits</u> : Total : 9 890.00</p> <p><u>Produits financiers</u> 129.49</p> <p><u>Reprise de provisions</u> 12 500,00</p> <hr style="width: 20%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> <p><b>Total des produits</b> 22 519.49</p>

